Réf. Farde e-Assemblées : 2435731

N° OJ : **20**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Asbl "Société belge pour la Crémation".- Subside : 1.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117;

Vu la demande d'un subside de fonctionnement introduit par l'asbl "Société belge pour la Crémation";

Vu l'objet social de l'asbl "Société belge pour la Crémation" qui a pour objet de propager l'idéal crématiste en développant auprès des personnes une assistance totalement désintéressée qui se fonde sur la défense de leur volonté, du respect de la dignité due au défunt et de la protection des idéaux philosophique de chacun. - Elle se définit comme organe de défense des familles, dans toutes les question relatives aux funérailles et crémations;

Considérant que le crédit nécessaire est prévu à l'article 79001/332/02 du budget ordinaire de 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside de fonctionnement de 1.000,00 EUR à l'article 79001/332/02 du budget ordinaire de 2021 à l'asbl "Société belge pour la Crémation".

Annexes :